



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo@dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFiP : **FO DGFiP 76**

Comité Social d'Administration Local Formation Spécialisée Liminaire

Nous sommes convoqués ce jour pour notre premier Comité Social d'Administration en Formation Spécialisée Santé Sécurité et Condition de Travail (CSA – F3SCT).

Les représentants **F.O.-DGFiP 76** regrettent la fin de l'inter-ministérielle des CHS-CT, à l'heure où l'administration prône le décloisonnement entre les ministères.

Comme pour les CSA, les représentants **F.O.-DGFiP 76** constatent qu'ils siègent alors que tous les textes réglementaires ne sont pas encore sortis. Le règlement intérieur n'est pas encore soumis à notre avis. Il est vrai que le décret instituant les CSA et les CSA-FS ne date que du 20 novembre 2020.

Pour parfaire le tout, nous siégeons sans Note d'Orientation et sans indication sur le budget. Cela laisse augurer un dialogue social constructif.

Nous avons des points « traditionnels des CHS-CT » pour information à l'ordre du jour :

- Concernant le rôle des assistants de prévention, les représentants **F.O.-DGFiP 76** prennent acte de leur nouvelle lettre de mission et de leur rattachement actuel aux services Ressources Humaines et Budget Immobilier Logistique.

Nous comptons sur l'Administration pour respecter et veiller à leur indépendance d'action.

- Concernant les mentions au Registre Santé Sécurité au Travail, nous constatons que la sobriété énergétique a un impact physique réel et entraîne des soucis de température dans les services. Au titre des crédits d'impulsion, nous proposons l'achat de polaires comme cela a été fait dans l'Eure. Il faut réchauffer les cœurs et renforcer la cohésion : « un service où il y a une bonne ambiance, où il y a une cohésion, c'est un service qui fonctionne bien, avec des agents épanouis. »

Plus sérieusement, les représentants **F.O.-DGFiP 76** exigent que les agents puissent travailler dans des conditions décentes et le chauffage en fait partie.

- Concernant les fiches de signalement, à notre sens elles n'ont pas vocation à se substituer au « désaccord administratif hiérarchique », que ce soit de l'agent vers le responsable ou du responsable vers l'agent. De plus, nous nous inquiétons de la nouvelle nature des fiches de signalement qui opposent des collègues entre eux. Cela traduit bien l'augmentation des tensions au sein des services.

Nous refusons que la mention « ce dossier a été évoqué avec les organisations syndicales » puisse être présentée comme une réponse acceptable de la part de l'Administration. (FS n°21 & 22). Pour nous, la règle est que toutes les fiches de signalement doivent être évoquées en CSA-FS.

De nombreuses fiches de signalement sont en réalité dues à des défaillances ou des dysfonctionnements administratifs : manque de personnels, choix de politique de poursuites, limite des applicatifs informatiques...

Enfin, sur la FS n°23 (Rouen Métropole) nous prenons note du soutien à l'agent. Nous rappelons cependant que nous travaillons en réseau et que les huissiers (nomades) doivent être avertis des incidents. Notamment quand les postes comptables ont demandé une intervention sur place par biais de saisie mobilière.

- Concernant l'expertise biologique des locaux de Neufchâtel-en-Bray, les représentants **F.O.-DGFIP 76** vous félicitent de votre réactivité. Les moisissures sont un problème récurrent dans le réseau (Neufchâtel, Rouen Métropole et Le Havre). Est-il bien raisonnable alors d'envisager le stockage d'archives au second sous-sol de la Cité Administrative où existent déjà de sérieux problèmes d'humidité... et de ruissellement, privant par la même occasion les agents de places de stationnement ?

En conclusion de notre liminaire, les représentants **F.O.-DGFIP 76** déplorent que la déclinaison au plan local des coupures programmées d'électricité dans le cadre du Plan de Sécurité Energétique n'ait pas été présentée dans cette instance institutionnelle. Pourtant l'information a été faite aux chefs de services le 18 janvier.

Certes, vous objecterez que ce point nous sera présenté en Commission Immobilière (simple Groupe de Travail) le 07 mars. Mais nous persistons à dire que ce type de sujet doit être présenté en instance.

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

ici

« *L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* » (Saint Exupéry)